

PROFIL de Baignade

Novembre 2013



Abrogation progressive depuis 2008

LAC DES HERMINES - Besse et Saint-Anastaise

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU

Directive 76/160/CEE (moyenne annuelle des concentrations bactériologiques):

Directive 76 / 160 / CEE - Qualité de l'eau de baignade du lac des Hermines													
1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
A	A	A	B	B	B	B		B	A	B	B	B	B

A : « eau de bonne qualité » - B : « eau de qualité moyenne » - C : « eau pouvant être momentanément polluée » - D : « eau de mauvaise qualité »

NB: la baignade a été fermée de 2002 à 2006

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années):

Directive 2006 / 7 / CE - Qualité de l'eau de baignade du lac des Hermines							
1998	1999	2000	2001	2010	2011	2012	2013
EXC	BON	SUF	SUF	BON	BON	SUF	BON

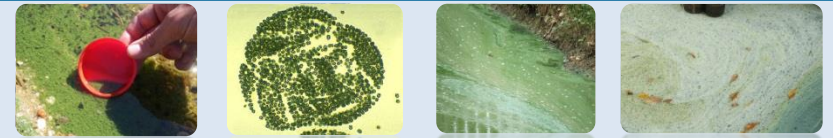
EXC : « excellente qualité » - BON : « bonne qualité » - SUF « qualité suffisante » - INS « qualité insuffisante »

Simulations de classement (classement officiel selon cette Directive à partir de 2012)

La qualité bactériologique de l'eau de baignade du lac des Hermines est globalement « bonne » mais elle peut être soumise à des dégradations ponctuelles.

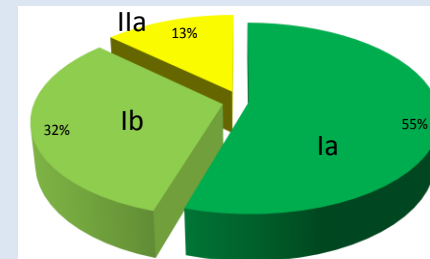
NB : *Escherichia coli* (E.coli) est une bactérie de la flore digestive des mammifères, sa présence n'est pas dangereuse par elle-même mais témoigne d'une pollution microbiologique de l'eau avec possible présence de bactéries, virus et parasites pathogènes (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).

CYANOBACTERIES



Les abondances en cyanobactéries sur le lac des Hermines peuvent être ponctuellement importantes. Leur développement est donc à surveiller, d'autant plus que des genres potentiellement producteurs de toxines sont présents. Se reporter à l'affiche « cyanobactéries » pour plus de précisions.

Résultats d'analyses selon la circulaire DGS/SD7 A n°2003-270:



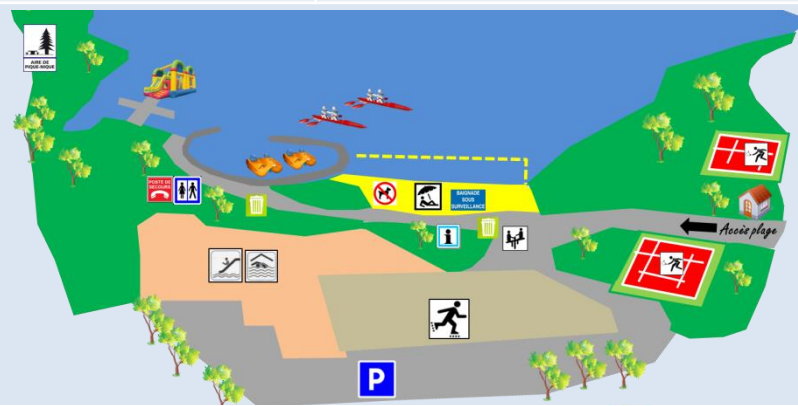
Niveau	C/ml	Gestion	Dénombrement cyanos
Ia	20 000	Activité normale	Bimensuel
Ib	100 000		Hebdomadaire
IIa (microcystine > 25 µg/l)		Limitation de la baignade	Hebdomadaire + recherche de microcystines hebdomadaire
IIb (microcystine > 25 µg/l)			Interdiction de la baignade - Limitation des loisirs nautiques
III Formation de mousses ou d'autres cyanobactéries		Interdiction de la baignade et de tout autre loisir nautique - prélever tout contact de personnes et animaux avec l'eau	Hebdomadaire + recherche de microcystines au moins bi-mensuelle

* Éviter la baignade dans les zones de proliférations de cyanobactéries

NB : Les **cyanobactéries** sont des microorganismes photosynthétiques pouvant produire des toxines. De nombreuses espèces sont recensées, et seulement quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

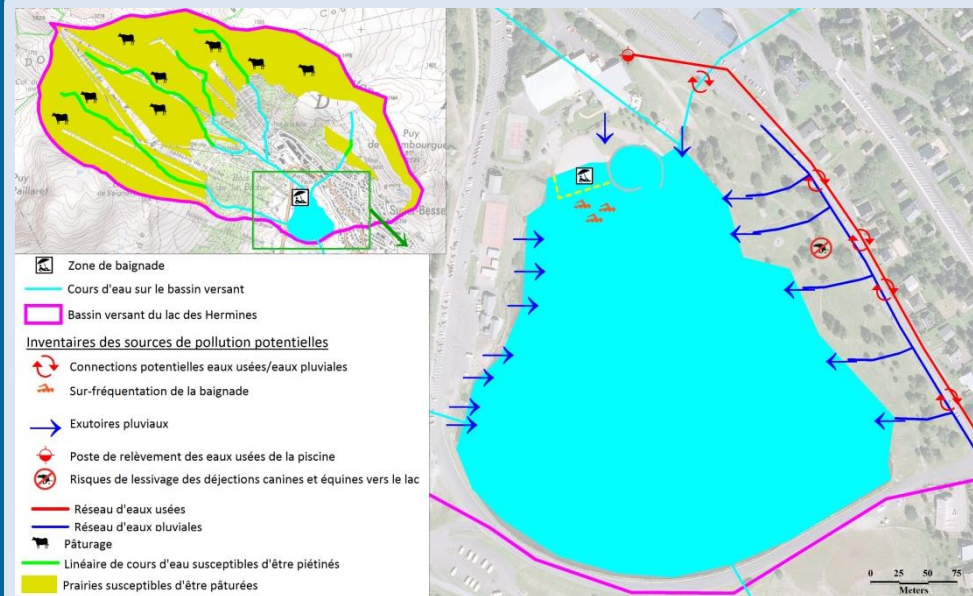
LA ZONE DE Baignade

Nom de la baignade :	« Lac des Hermines »
Commune :	Besse et Saint-Anastaise
Département :	Puy-de-Dôme
Région :	Auvergne
Période d'ouverture officielle :	1 ^{er} Juillet au 31 Août
Surveillance:	Oui
Responsable de la baignade :	Mairie de Besse et Saint-Anastaise
Fréquentation moyenne	Non estimée
Autres activités	Pédalo, bulles flottantes, jeux gonflables...



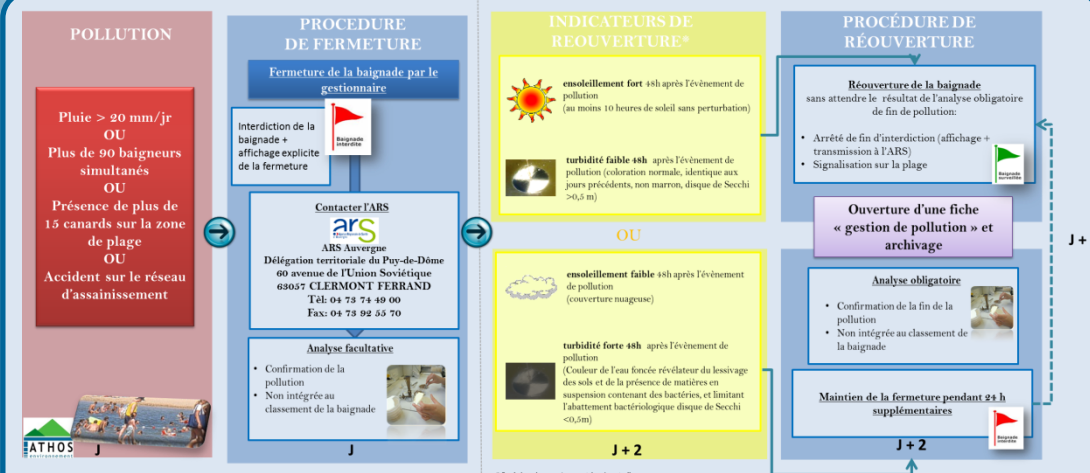
- Sable
- Pelouse
- Zone de baignade
- Aire de jeux pour enfants
- Sanitaires
- Point information
- Poste de secours
- Patinoire
- Piscine
- Court de tennis
- Pédalo
- Parc aquatique gonflable
- Poubelles
- Parkings

CARTE DE SITUATION



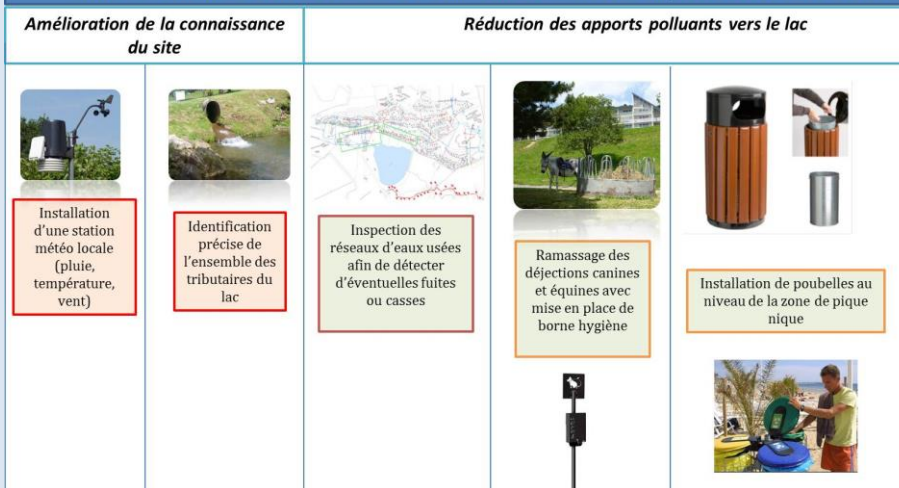
- Zone de baignade
- Cours d'eau sur le bassin versant
- Bassin versant du lac des Hermines
- Inventaires des sources de pollution potentielles
- Connections potentielles eaux usées/eaux pluviales
- Sur-fréquentation de la baignade
- Exutoires pluviaux
- Poste de relèvement des eaux usées de la piscine
- Risques de lessivage des déjections canines et équine vers le lac
- Réseau d'eaux usées
- Réseau d'eaux pluviales
- Pâturage
- Linéaire de cours d'eau susceptibles d'être piétinés
- Prairies susceptibles d'être pâturées

MESURES DE GESTION ACTIVE



PLANS D'ACTION : pollutions bactériologiques

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES CONTAMINATIONS BACTÉRIOLOGIQUES SUR LE LAC DES HERMINES



PLANS D'ACTION : proliférations de cyanobactéries

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES PROLIFÉRATIONS DE CYANOBACTÉRIES SUR LE LAC DES HERMINES



En cas de problème constaté (pollution, détérioration,...) : s'adresser à la mairie de Besse et Saint-Anastaise - 04-73-79-50-12